



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 41347

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation de l'AITV, agence internationale de France Télévisions qui rend compte de l'actualité africaine. Leurs projets sont mis à disposition des télévisions africaines mais aussi de France 24 et de France Ô. La direction de l'information de France Télévisions a récemment décidé de supprimer l'AITV pour des raisons budgétaires. Il souhaite connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle que l'agence internationale de France Télévisions (AITV) est une agence de presse qui traite de l'actualité africaine, et dont les images sont mises à disposition d'une cinquantaine de télévisions africaines par CFI, l'opérateur de coopération audiovisuelle du ministère chargé des affaires étrangères. France Télévisions, l'Agence France Presse et CFI discutent des conditions dans lesquelles les activités de l'AITV pourraient évoluer, pour être adaptées aux objectifs de la France en matière de coopération audiovisuelle. En effet, la mission de CFI est aujourd'hui tournée vers la formation des professionnels africains plutôt que vers la fourniture de contenus fabriqués en partie en France. Toutefois, la couverture de l'actualité africaine fait bien partie des missions de service public, et reste assurée par l'ensemble des sociétés nationales de programmes (France Télévisions, Radio France et France Médias Monde). C'est donc bien uniquement la pratique de fourniture de programmes fabriqués en partie en France à destination des médias africains qui pourrait évoluer, et CFI continuera son action en accompagnant la professionnalisation des journalistes africains sur place.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41347

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 octobre 2014

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11506

Réponse publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9308